



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Égalité Fraternité

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU MERCREDI 3 FÉVRIER 2016

Membres :	
- en exercice	41
- présents	32
- représentés	9
- excusés	0
- votants	41

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2016/02/03-06

OBJET : Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille seize, le trois février à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 28 janvier 2016, se sont réunis 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Céline GARNIER	François BERTOLOTTI
Jean-Pierre TUVERI	Jean-Luc LAURENT	Frédéric BRANSIEC
Alain BENEDETTO	Sylvie GAUTHIER	Nathalie DANTAS
Philippe LEONELLI	Farid BENALIKHOUDJA	Charles PIERRUGUES
Anne-Marie WANIART	Audrey TROIN	Thierry GOBINO
Bernard JOBERT	Éric MASSON	José LECLERE
Jean-Jacques COURCHET	Ernest DAL SOGLIO	Hélène BERNARDI
Raymond CAZAUBON	Valérie MASSON-ROBIN	Pierre-Yves TIERCE
Florence LANLIARD	René LE VIAVANT	Michèle DALLIES
Roland BRUNO	Robert PESCE	Sylvie SIRI
Jean PLENAT	Anne KISS	

Membres représentés :

Marc Etienne LANSADE donne procuration à Éric MASSON
Laëtitia PICOT donne procuration à Valérie MASSON-ROBIN
Jonathan LAURITO donne procuration à René LE VIAVANT
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN
Muriel LECCA-BERGER donne procuration à Bernard JOBERT
Jeanne-Marie CAGNOL donne procuration à José LECLERE
Patrice AMADO donne procuration à Charles PIERRUGUES
Michel FACCIN donne procuration à Pierre-Yves TIERCE
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160203-20160000006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016
Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Délibération n° 2016/02/03-06

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Le rapporteur expose :

Des modifications de postes de catégorie B sont nécessaires afin de nommer les agents bénéficiant d'avancement de grade soit :

- ▣ 1 avancement du grade de rédacteur principal 2^{ème} classe au grade de 1^{ère} classe
- ▣ 1 avancement de grade de technicien principal 2^{ème} classe au grade de 1^{ère} classe

Création de postes à temps complet		Suppression de postes à temps complet après avis du comité technique	
Grade	Nombre	Grade	Nombre
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1
TOTAL	2	TOTAL	2

D'autre part, il convient de créer 2 postes de catégorie A et un poste de catégorie B. Il est en effet rappelé que par délibération du 29 septembre 2015, le Conseil communautaire a décidé de recruter, afin de pourvoir le poste vacant de direction du service « Déchets ménagers et assimilés », un agent de catégorie A du cadre d'emploi de directeur territorial ou d'ingénieur ou d'attaché territorial et le cas échéant un contractuel. La procédure de recrutement étant terminée, le poste doit être créé sur le grade d'ingénieur principal. L'assemblée est également informée du départ en disponibilité pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mars 2016, de l'agent responsable du service « finances et ressources humaines ». Ce remplacement nécessite le recrutement d'un attaché territorial, le poste de rédacteur principal restant vacant. Il est aussi proposé de renforcer le service cours d'eau pour la création d'un poste de technicien territorial afin notamment de conduire, avec l'appui des « techniciens rivière », les programmes de travaux d'aménagement issus des démarches PAPI et contrat de rivière, contrôler les travaux et participer à la cellule d'expertise pour la gestion du risque inondation.

Création de postes à temps complet		Suppression de poste à temps complet après avis du comité technique	
Grade	Nombre	Catégorie d'emploi	Nombre
Ingénieur principal	1	Directeur territorial ou ingénieur ou attaché	1
Attaché territorial	1		
Technicien territorial	1		
TOTAL	3	TOTAL	1

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 relatif à la création d'emploi par l'organe délibérant ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160203-20160000006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 en date du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL en date du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2015/04/27-04 du Conseil communautaire du 27 avril 2015 portant vote du budget principal 2015 ;

Vu les délibérations n° 2015/06/17-16 du Conseil communautaire du 17 juin 2015 et n° 2015/09/23-15 du Conseil communautaire du 23 septembre 2015 portant modification du tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin d'adapter les emplois aux avancements de grade et à la création d'un poste.

CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir le poste vacant sur l'organigramme de direction du pôle déchets ménagers et assimilés et le remplacement de l'agent responsable du service « finances et ressources humaines » en disponibilité de longue durée.

CONSIDÉRANT le besoin de renforcer le service cours d'eau.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 20 janvier 2016.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs suivantes :

Création de postes à temps complet		Suppression de postes à temps complet après avis du comité technique	
Grade ou cadre d'emploi	Nombre	Grade ou catégorie d'emploi	Nombre
Ingénieur principal	1	Directeur territorial, ingénieur, attaché	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1
Attaché territorial	1		
Technicien territorial	1		
	TOTAL	TOTAL	3

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160203-20160000006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Article 4 :

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget principal 2016 en dépenses au chapitre 012.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160203-20160000006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour extrait conforme,

Vincent Morisse
Président

